Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2026 à 20h00 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller *(arrive en cours de séance)*;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;

Était absent :

Mickaël L. GIGUÈRE,	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire M. Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Jacques LECLAIR	directeur du service des incendies et des premiers répondants
Daniel RICHARD,	directeur des travaux publics
Maude B. LANDRY	greffière-trésorière adjointe par intérim
Jonathan Brodeur	aide-voirie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, M. Jean-Marc Ménard, déclare la séance du conseil ouverte à 20h00.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

126-07-2026 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2026;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

127-07-2026 **2.2** **<u>Adoption du procès-verbal</u>**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité

128-07-2026 **2.3** **<u>Adoption des comptes et des salaires</u>**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier, ,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	Montant	**No déboursé**
Comptes payés	78 964,03 $	202600358 à 202600369
Comptes à payer	175 8796,34 $	202600264 à 202600357
Salaires payés	37 980,43 $	202600290 à 202600381

Adoptée à l'unanimité

129-07-2026 **2.4** **<u>Transferts budgétaires</u>**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte les listes de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2026 telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires pour le mois juin 2026 aux membres du conseil.

2.6 Compte rendu du maire sur les activités de la MRC d'Acton

M. Jean-Marc Ménard fait un compte rendu concernant des activités de la MRC d'Acton.

130-07-2026 **2.7 Liste des dossiers à détruire**

Attendu que Mme Maryse Deslandes, archiviste, a effectué le déclassement des documents produits, déposés et conservés dans le bureau de la municipalité;

Attendu qu' Mme Maryse Deslandes a produit la liste des dossiers à détruire et l'a remis à la directrice générale et greffière-trésorière;

Attendu qu' l'article 199 du *Code municipal du Québec* stipule que le greffier-trésorier ne peut se désister de la possession de ces archives qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la destruction des dossiers inscrits dans la liste des dossiers à détruire, transmise par l'archiviste, produite le 26 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité

M. Simon Dufault prend son siège à 20h05

131-07-2026 **2.8 Rapport du maire sur les faits saillants**

Attendu que Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2025;

Attendu qu' il y a lieu que le conseil détermine les modalités de diffusion du rapport des faits saillants;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande que le rapport des faits saillants soit expédié par média-poste sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

132-07-2026 **2.9** **<u>Fermeture de l'hôtel de ville – Vacances estivales 2026</u>**

Attendu qu' il y a lieu de prévoir une fermeture de l'hôtel de ville durant la période des vacances estivales;

Attendu que la direction générale et plusieurs employés seront en vacances durant la période des semaines de la construction;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à prendre ses vacances du 12 juillet au 2 août 2026 inclusivement;

Que le conseil municipal accepte que l'hôtel de ville soit fermé pour les semaines de la construction du 19 juillet au 2 août 2026 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

133-07-2026 **2.10** **<u>Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalité (FQM)</u>**

Attendu qu' la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à l'inscription du maire au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec;

Attendu qu' il y a lieu d'autoriser les frais de déplacements, d'hébergement et de repas lors de cet événement;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la participation du maire, M. Jean-Marc Ménard, au congrès de la FQM 2026;

Que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas du maire soient remboursés selon la Règlement sur les dépenses des élus.

Que, dans l'éventualité où le maire ne pourrait pas assister au congrès, la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à le remplacer;

Que, dans ce cas, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas de la directrice générale soient remboursés conformément à la Politique des conditions de travail;

Que la directrice générale soit autorisée à reprendre les journées où elle aurait normalement été en congé, soit un total de trois (3) jours si elle remplace le maire au congrès de la FQM.

Adoptée à l'unanimité

134-07-2026 **2.11** **<u>Projet de planification des besoins d'espace 2026-2031 – Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe</u>**

Attendu que le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a fait parvenir le projet de panification des besoins d'espace 2026-2031;

Attendu que la Municipalité doit, conformément à l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique*, les municipalités ont une période de quarante-cinq (45) jours pour approuver ou refuser le document par voie de résolution;

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Christine a pris connaissance du rapport et qu'elle n'a pas d'objection à soumettre;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine approuve le projet de planification d'espaces 2026-2031 du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 <u>Compte rendu du directeur du service des incendies et des premiers répondants</u>

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair fait compte rendu concernant les activités effectuées par le service des incendies et des premiers répondants.

135-07-2026 **3.2** **<u>Embauche d'un nouveau pompier</u>**

Attendu que le Service de protection contre les incendies de Sainte-Christine a reçu la candidature de M. Francois Plée afin de pourvoir un poste de pompier;

Attendu que le directeur du Service des incendies de Sainte-Christine recommande la nomination de M. Francois Plée;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal procède à la nomination de M. Francois Plée à titre de pompier pour le Service des incendies de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

136-07-2026 **3.3** **<u>Demande de modification de l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'est de la Montérégie et quelques municipalités du centre du Québec</u>**

Attendu que le 17 octobre 2011, la Municipalité de Sainte-Christine acceptait l'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre-du-Québec;

Attendu que l'entente est intervenue entre treize municipalités, soit : la Ville d'Acton Vale, la Municipalité de Durham-Sud, la Municipalité de Lefebvre, la Municipalité de Roxton Falls, la Municipalité de Roxton Pond, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, la Municipalité de Sainte-Christine, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, la Municipalité de St-Nazaire-d 'Acton, la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton, la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, la Municipalité d'Upton et la Municipalité de Wickham;

Attendu que la volonté des parties de mettre à jour les modalités financières pour refléter les coûts actuels d'opération, d'entretien et de déplacement;

Attendu que la résolution 2026-05-182 de la Ville d'Acton Vale manifestant son intérêt à modifier et à actualiser les clauses et les modalités de ladite entente;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte, tel que déposé, l'addenda à l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'est de la Montérégie et quelques municipalités du centre du Québec

Que le maire, M. Jean-Marc Ménard ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard ou la greffière-trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 <u>Compte rendu du directeur des travaux publics</u>

Monsieur Daniel Richard, directeur des travaux publics, fait un compte rendu concernant les activités du département de la voirie.

137-07-2026 **4.2** **<u>Octroi de contrat – Remplacement du ponceau à l'intersection route Dufresne et 1er rang Est</u>**

Attendu que le ponceau situé à l'intersection de la route Dufresne et du 1er Rang Est, est détérioré;

Attendu que son état requiert la réalisation de travaux de remplacement afin d'assurer la sécurité et la durabilité de l'infrastructure;

Attendu qu' il y a lieu de retenir les services d'une entreprise pour la réalisation de ces travaux;

Attendu que des demandes de prix ont été adressées à des entreprises;

Attendu que toutes les sommes requises pour le projet prévues dans les prévisions budgétaires de l'année en cours;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie le contrat à Excavation L.G. Inc, au coût de 23 384 $, plus les taxes applicables, pour le remplacement du ponceau à l'intersection route Dufresne et 1er rang Est.

Que les sommes soient prises du programme de la TECQ 2024-2028.

Adoptée à l'unanimité

138-07-2026 **4.3** **<u>Modification des conditions de travail du Directeur des travaux publics</u>**

Attendu que le directeur des travaux publics, M. Daniel Richard, a complété sa période de 6 mois de demande de modification temporaire a son contrat de travail;

Attendu que celui-ci a formulé une demande de ce retiré du poste de directeur des travaux publics mais souhaite demeurer disponible à titre d'aide-voirie et consultant sur appel pour la Municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël, ,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la démission de M. Daniel Richard à titre de directeur des travaux publics, effective en date du 7 juillet 2026;

Que le conseil municipal nomme M. Daniel Richard à titre d'aide-voirie et de consultant sur appel pour la période du 7 juillet 2026 au 7 juillet 2027;

Que M. Daniel Richard demeure à l'emploi de la Municipalité selon les conditions de travail et l'échelle salariale applicables au poste d'aide-voirie et de consultant pour cette période d'un (1) an;

Qu'à l'expiration de cette période, les conditions de travail et l'échelle salariale applicables au poste d'aide-voirie s'appliquent.

Adoptée à l'unanimité

139-07-2026 **4.4 <u>Nomination – Directeur des travaux publics</u>**

Attendu que M. Daniel Richard a démissionné de son poste de directeur des travaux publics;

Attendu qu' il y a lieu d'assurer la continuité des opérations du service des travaux publics en pourvoyant le poste directeur des travaux publics;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal procède à la nomination de M. Jonathan Brodeur à titre de directeur des travaux public;

Que M. Jonathan Brodeur bénéficie des conditions de travail applicables conformément aux politiques administratives et à la grille salariale en vigueur, au prorata de sa nomination à ce poste.

Adoptée à l'unanimité

140-07-2026 **4.5 <u>Annulation et émission d'une carte de crédit Visa Desjardins (voirie)</u>**

Attendu que M. Jonathan Brodeur a été nommé directeur des travaux publics de la Municipalité de Sainte-Christine;

Attendu qu' il est nécessaire, dans l'exercice de ses fonctions, de lui permettre d'effectuer certains achats et dépenses autorisés pour le compte de la Municipalité;

Attendu qu' M. Daniel Richard a cessé d'occuper le poste de directeur des travaux publics;

Attendu qu' il y a lieu de procéder à l'annulation de la carte de crédit Visa Desjardins émise au nom de M. Daniel Richard et à l'émission d'une nouvelle carte au nom de M. Jonathan Brodeur;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'annulation de la carte de crédit Visa Desjardins émise au nom de M. Daniel Richard;

Que Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à faire une demande de carte de crédit Visa au compte de la Municipalité au nom de M. Jonathan Brodeur, directeur des travaux publics, avec une limite autorisée de 1 500,00 $;

Que Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout document nécessaire relatif à l'annulation et à l'émission de la carte de crédit Visa Desjardins.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Le conseiller, M. Simon Dufault, mentionne que le compte rendu de la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains sera présenté lors de la prochaine séance

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du Levier Alimentaire de Ste-Christine et du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale

M. Jean-Marc Ménard fait compte rendu concernant les activités du Levier Alimentaire de Ste-Christine.

Aucun compte rendu n'est fait concernant les activités du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

141-07-2026 **7.1 Demande de prolongation d'un permis de construction – Matricule 8653-93-8681**

Attendu que le propriétaire a obtenu un permis de construction en juin 2024 pour l'implantation d'un bâtiment accessoire isolé;

Attendu que les travaux de revêtement extérieur n'ont pu être complétés dans les délais prévus au permis initial;

Attendu qu' une demande de prolongation de délai a été déposée auprès de la Municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la prolongation du permis de construction pour les travaux de revêtement extérieur du bâtiment accessoire isolé situé au matricule 8653-93-8681;

Que le délai pour la réalisation des travaux soit prolongé jusqu'au 30 novembre 2026.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs, du soccer mineur et de la bibliothèque

M. Pierre Noël fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Jean-Marc Ménard remercie tous les bénévoles qui se sont impliqués lors des festivités de la Fête nationale.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

M. Gilbert Grenier ne présente aucun compte rendu concernant les activités de la bibliothèque, aucune rencontre n'ayant été tenue depuis la dernière séance.

142-07-2026 **8.2 Autorisation d'installation d'une crèmerie mobile solaire (saisonnière)**

Attendu que l'utilisation temporaire de bâtiments et de terrains privés ou publics pour la tenue d'événements sportifs, récréatifs ou agrotouristiques, tels les foires, les festivals, les expositions ou les tournois sportifs, n'est permise que pour une période maximale de 14 jours et sur autorisation du conseil;

Attendu que des événements sportifs tels que des tournois de soccer et de balle, ainsi que d'autres activités auront lieu sur le terrain des loisirs;

Attendu que la Caboose des saveurs d'ici souhaite offrir des produits alimentaires aux participants et à la communauté lors de ces événements;

Attendu qu' afin de limiter la pollution sonore et environnementale, la crèmerie mobile utilisera des panneaux solaires;

Attendu que le conseil municipal juge cette initiative bénéfique pour améliorer l'offre alimentaire locale;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la Caboose des saveurs d'ici à installer une crèmerie mobile sur le stationnement municipal situé au 647, 1er Rang Ouest, sur le stationnement du centre communautaire situé au 629, rue des Loisirs ainsi que sur le terrain de l'église située au 636, 1er Rang Ouest, pour la saison estivale 2026, soit de mai à septembre inclusivement, aux conditions suivantes :

- Ne pas obstruer la circulation et maintenir la majorité des espaces de stationnement disponibles
- Positionner la crèmerie de façon à assurer un accès sécuritaire aux utilisateurs

- Obtenir et fournir à la Municipalité une autorisation écrite de la Fabrique pour l'installation sur le terrain ou le stationnement de l'église.

Adoptée à l'unanimité

143-07-2026 **8.4** **<u>Appui et permission pour le projet du Club Fadoq Ste-Christine – Nouveaux horizons pour les aînés</u>**

Attendu que le Club Fadoq Ste-Christine souhaite déposer un projet dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

Attendu qu' le projet consiste à l'acquisition de deux tables à pique-nique et d'une remise, lesquelles seraient installées sur le terrain des loisirs appartenant à la Municipalité de Sainte-Christine;

Attendu qu' la Municipalité de Sainte-Christine considère que ce projet répond à un besoin d'aménagement d'espaces extérieurs favorisant le repos, les rencontres et les activités des aînés, ainsi que de l'ensemble de la population;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appuie le projet déposé par le Club Fadoq de Ste-Christine dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde l'autorisation au Club Fadoq de Ste-Christine de réaliser son projet sur le terrain des loisirs appartenant à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

144-07-2026 **9.1** **<u>Demande d'appui – MRC des Pays-d'en-Haut – Demande de normes moins contraignantes</u>**

Attendu que la demande d'appui reçue la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté la résolution no 151-05-26 demandant à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) d'adapter certaines normes applicables au milieu municipal;

Attendu que la RBQ sollicite la collaboration des municipalités afin qu'elles lui communiquent les dispositions particulières qu'elles appliquent lorsque celles-ci prévoient des normes moins contraignantes que celles en vigueur au *Code national du bâtiment* (Code), dans le but d'en évaluer la pertinence et de définir les modalités les plus adéquates;

Attendu que les projets d'infrastructures municipales reposent majoritairement sur des subventions du gouvernement provincial;

Attendu que la planification et la réalisation de ces projets s'échelonnent généralement sur plusieurs années, de leur élaboration à leur mise en œuvre;

Attendu que lorsqu'une modification au Code survient avant qu'un projet n'ait atteint la phase de construction, des coûts additionnels, des délais accrus et des honoraires professionnels supplémentaires sont engendrés afin d'en assurer la conformité, compromettant fréquemment la viabilité du projet;

Attendu qu' plusieurs adaptations au Code seraient requises afin d'optimiser la réussite des projets;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appuie la démarche de la MRC des Pays-d'en-Haut visant à demander à la Régie du bâtiment du Québec d'assouplir certaines normes applicables aux projets municipaux;

Que le conseil municipal demande à la RBQ de modifier les dispositions encadrant la construction dans le domaine municipal afin :

- de permettre la construction selon les normes en vigueur lors de la conception du bâtiment;
- de maintenir les dispositions relatives à l'accessibilité universelle édictées au Code national du bâtiment 2015;
- de donner une importance à l'empreinte carbone des bâtiments en minimisant la superficie requise; les normes d'accessibilité universelle ne devraient pas compromettre la quête de réduction de l'empreinte carbone des bâtiments

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie du bâtiment du Québec et à la MRC des Pays-d'en-Haut.

Adoptée à l'unanimité

145-07-2026 **9.2** **<u>Demande d'appui – Sainte-Clotilde – Analyse et l'implantation de solutions pour la garde précédant la rentrée scolaire</u>**

Attendu que la demande d'appui reçue de la Municipalité de Sainte-Clotilde vise l'analyse et l'implantation de solutions pour la garde précédant la rentrée scolaire;

Attendu que les camps de jour municipaux se terminent généralement aux alentours du 15 août, notamment en raison du retour aux études collégiales d'une grande partie des monitrices et moniteurs;

Attendu que la rentrée scolaire au primaire a lieu généralement autour du 1er septembre et que les services de garde

en milieu scolaire ne sont pas disponibles avant le début de l'année scolaire;

Attendu qu' il en résulte, pour plusieurs familles, une période d'environ deux semaines à la fin de l'été sans accès à des services de garde abordables et structurés;

Attendu que toutes les familles ne disposent pas de la flexibilité nécessaire pour assurer la garde des enfants à domicile durant cette période;

Attendu que les municipalités ont une capacité d'action limitée sans collaboration intersectorielle, notamment avec le réseau d'éducation et les instances gouvernementales;

Attendu qu' une démarche concertée pourrait permettre d'identifier et de mettre en place des solutions réalistes, sécuritaires et financièrement accessibles pour les familles

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appuie la démarche de la Municipalité de Sainte-Clotilde en lien avec le service de garde, telle que présentée dans la résolution no 2026-05-236;

Que la Municipalité de Sainte-Christine demande au réseau Québécois des municipalités de porter ce dossier à l'attention des instances concernées et d'appuyer une démarche de représentation visant l'analyse et l'implantation de solutions pour la période de garde précédent la rentrée scolaire;

Que la Municipalité de Sainte-Christine demande au gouvernement du Québec, notamment au ministère de l'Éducation, de mettre en place une table de travail ou tout mécanisme de concertation avec les municipalités, les centres de services scolaires et les partenaires du milieu afin :

- D'évaluer l'ampleur du besoin sur le territoire;
- D'identifier des scénarios concrets de services de garde accessibles pour la fin août;
- De proposer des mesures facilitant le recrutement et la disponibilité du personnel d'animation/encadrement;
- D'évaluer les impacts financiers et de prévoir, au besoin, un financement dédié ou des mesures d'appui;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Sainte-Clotilde, au premier ministre du Québec, à la ministre de l'Éducation du Québec ainsi qu'à M. André Lamontagne, député de Johnson.

Adoptée à l'unanimité

146-07-2026 **9.3** **<u>Demande d'appui – Demande de remplacement du programme environnement – Plage</u>**

Attendu que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mis fin au programme Environnement-Plage;

Attendu que ce programme constituait un outil reconnu permettant d'évaluer la qualité microbiologique de l'eau des plages publiques, notamment par le suivi des concentrations de bactéries indicatrices;

Attendu que les résultats du programme Environnement-Plage permettaient d'informer adéquatement la population quant aux risques pour la santé associée à la baignade;

Attendu que ce programme contribuait à la protection de la santé publique, à la prévention des maladies d'origine hydrique et à la confiance des citoyens envers les lieux de baignade;

Attendu que les plages publiques constituent des infrastructures récréotouristiques importantes pour les municipalités locales et pour la MRC, générant des retombées économiques significatives;

Attendu que l'absence d'un programme structuré et uniforme de suivi de la qualité de l'eau entraîne un transfert implicite de responsabilités vers les municipalités, sans ressources techniques ni financières adéquates;

Attendu que cette situation pourrait compromettre la capacité des municipalités à assurer un suivi rigoureux et comparable de la qualité de l'eau des plages sur leur territoire;

Attendu que plusieurs organisations municipales et environnementales ont exprimé des préoccupations quant aux impacts de cette décision;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec et au MELCCFP de rétablir ce programme ou de mettre en place un mécanisme assurant :

- un suivi rigoureux, standardisé et accessible de la qualité des eaux de baignade;
- un soutien technique et financier adéquat aux gestionnaires de lieux de baignade;
- la diffusion publique des résultats dans un format compréhensible;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les

changements climatiques, de la Faune et des Parcs et M. André Lamontagne, député de Johnson.

Adoptée à l'unanimité

147-07-2026 **9.4** **<u>Demande d'appui – Saint-Madelaine – Mandat à la RIAM pour la gestion et la valorisation des balayures de rue</u>**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a reçu une demande d'appui relativement à la résolution 2026-05-70 adoptée par la Municipalité de Sainte-Madeleine demandant à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) d'étudier une solution régionale pour la gestion et la valorisation des balayures de rue

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine retient déjà les services d'un entrepreneur spécialisé pour la collecte, le transport et la disposition de ses balayures de rue;

Attendu que le conseil municipal considère que ce mode de gestion répond adéquatement à ses besoins et demeure adapté à sa réalité opérationnelle et financière;

Attendu que le conseil municipal ne juge pas opportun de demander à la RIAM d'étudier ou de mettre en place un nouveau service à cet effet;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine n'appuie pas la résolution no 2026-05-70 de la Municipalité de Sainte-Madeleine visant à demander à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) d'étudier et de mettre en place une solution régionale pour la gestion et la valorisation des balayures de rue;

Que le conseil municipal considère que les services actuellement en place répondent adéquatement à ses besoins et ne justifient pas l'ajout d'une nouvelle structure de gestion ou de frais supplémentaires;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM), à la Municipalité de Sainte-Madeleine ainsi qu'aux municipalités membres de la Régie

Adoptée à l'unanimité

148-07-2026 **9.5** **<u>Campagne de financement – Sclérose en plaques St-Hyacinthe Acton</u>**

Attendu que l'organisme Sclérose en plaques St-Hyacinthe – Acton (SEPSHA) sollicite la générosité de la Municipalité afin de la soutenir dans le cadre du mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

Attendu que chaque dollar recueillir servira à financer les services que l'organisme dispense à ses membres;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie un don au montant de 100 $ à Sclérose en plaques St-Hyacinthe – Acton.

Adoptée à l'unanimité

10. AFFAIRES NOUVELLES

149-07-2026 **10.1 <u>Appui au maintien des ressources et des services éducatifs à l'École Notre-Dame de Sainte-Christine</u>**

Attendu que l'École Notre-Dame de Sainte-Christine a récemment vu son indice de défavorisation passer du niveau 10 au niveau 7;

Attendu que cette modification pourrait entraîner une diminution de certaines ressources et de certains services offerts aux élèves, ainsi que la possible fermeture d'une classe à l'École Notre-Dame de Sainte-Christine;

Attendu que les citoyens et les représentants du milieu scolaire ont exprimé des préoccupations quant aux impacts de cette situation sur la qualité des services éducatifs et sur la composition des groupes;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine est préoccupée par les informations indiquant qu'une classe pourrait être supprimée en raison de la baisse des effectifs scolaires;

Attendu que le projet visant à faire de l'École Notre-Dame l'école de référence pour les élèves de la Municipalité de Béthanie ne semble pas avoir été finalisé à ce jour;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël, ,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal exprime ses préoccupations relativement aux impacts découlant de la modification de l'indice de défavorisation de l'École Notre-Dame et aux conséquences pouvant en résulter sur les services offerts aux élèves;

Que le conseil municipal demande au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe de considérer toutes les options permettant de maintenir des services éducatifs de qualité et d'assurer un environnement d'apprentissage favorable aux élèves de l'École Notre-Dame;

Que le conseil municipal réitère son intérêt à voir se concrétiser l'arrimage du territoire des élèves la Municipalité de Béthanie à l'École Notre-Dame de Sainte-Christine;

Que le conseil municipal demande au ministère de l'Éducation de revoir les critères et la méthodologie utilisés pour établir l'Indice de milieu socio-économique (IMSE), afin de s'assurer que les ressources attribuées aux établissements scolaires reflètent adéquatement la réalité et les besoins des élèves;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, à la direction de l'École Notre-Dame, au Comité de parents du CSSSH, à la Municipalité de Béthanie, à M. André Lamontagne, député de Johnson, ainsi qu'au ministre de l'Éducation du Québec.

Adoptée à l'unanimité

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

150-07-2026 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h45.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard, Directrice générale et Greffière-trésorière	Jean-Marc Ménard, Maire